



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 05

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEML SOCIETE ANONYME
ROQUEBRUNOISE DE GESTION EVENEMENTIELLE TOURISTIQUE
(SARGET) - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
22 septembre 2022		33	26	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Yoann GNERUCCI, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, Mme BOUVARD , M. BENHAMOU, Mme LELEU, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. COUTANT, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean CAYRON à M. Yoann GNERUCCI, M. Jean-Claude SAVIO à Mme Isabelle NOURI, Mme Pascale TESSONNEAU à M. Robert MASSON, M. Kader MERIMECHE à Mme Marie-Reine LOUISA, M. Patrick FLECHE à Mme Martine BOUVARD , Mme Isabelle SUCHET à M. Ken TISSIER.

Absent : Mme SCHWALLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line BIANCHI

Monsieur GNERUCCI soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la SEML Société Anonyme Roquebrunoise de Gestion Evènementielle et Touristique (SARGET),

VU la délibération municipale n° 34 du 09 juillet 2020 portant désignation des huit membres représentant la Commune au sein du Conseil d'administration de la SEML SARGET, comme suit :

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202205-DE

Reçu le 03/10/2022

Publié le 03/10/2022

~~-Christian DESSERER~~

-Eve STEINMETZ

-Marie-Line BIANCHI

-Kader MERIMECHE

-Jacques BACQUET

-Jérôme BUSNEL

-Carole SCHWALLER

-Jean-Michel BENHAMOU

VU la délibération municipale n°35 du 09 juillet 2020 désignant M. Jean-Michel BENHAMOU pour exercer les fonctions de Président Directeur Général de la SEML SARGET,

VU le courrier de démission de M. Jean-Michel BENHAMOU de son poste de Président Directeur Général de la Société Anonyme Roquebrunoise de Gestion Touristique (SEML SARGET), en date du 22 septembre 2022,

CONSIDERANT que suite à la démission de M. Jean-Michel BENHAMOU de ses fonctions de Président Directeur Général de la SARGET, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune au sein Conseil d'Administration de la SEML SARGET,

Les représentants directs de la Commune sont choisis par le Conseil Municipal en son sein. Ils sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

CONSIDERANT que la collectivité peut par ailleurs solliciter la Présidence de ladite société en autorisant un représentant à présenter sa candidature à la Présidence du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE un nouveau représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de la SEML SARGET en remplacement de M. Jean-Michel BENHAMOU démissionnaire.

La candidature proposée est celle de Mme Martine BOUVARD et il n'y a pas d'autre candidat.

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément aux dispositions de l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUFFRAGES EXPRIMES

A obtenu en qualité de Membre élu du Conseil Municipal :

-Mme Martine BOUVARD 23 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Jean-Michel BENHAMOU, M. Didier LEMAITRE)

7 ABSTENTIONS (M. Ken TISSIER, Mme Isabelle SUCHET, M. Guillaume GUERIN, M. Olivier COUTANT, M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD).

Mme Martine BOUVARD est déclarée élue au sein du Conseil d'Administration de la SEML SARGET en qualité de membre élu du Conseil Municipal.

MODIFIE la composition du Conseil d'administration de la SEML SARGET fixée par délibération municipale n° 34 du 09 juillet 2020.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202205-DE

Reçu le 03/10/2022

Publié le 03/10/2022

AUTORISE un représentant de la collectivité en la personne de M. Jacques BACQUET à porter sa candidature à la Présidence du Conseil d'administration de la SEML SARGET et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

A la majorité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 29 septembre 2022



Y. Gnerucci
Pour le Maire absent,
Yoann GNERUCCI,
Premier Adjoint au Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.